CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026
PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 18 Votant :19

Étaient présents	*Mr RONDEAU Landry, Mme BEAUNE Alexandra, Mr PLUCHON Pierre, Mme MORISSET Mary, Mmes BLOUIN Emilie DEVILLER Nathalie, GUIGNARD Stéphanie, GUILLET-HAROUDJ Nelly, JOBERT Elise PINEAU Audrey, Mrs BADREAU Medhi, BEIGNON Alexandre, JULIEN Fabrice, MOREAU Lionel, Pineau Jérôme, SOULARD Olivier, TERRIEN Willy, VITALI Pierre*
Absents excusés :	*Mme BIZON-LIARD Virginie*
Pouvoirs :	*Mme BIZON-LIARD Virginie à Mr JULIEN Fabrice*
Secrétaire de séance :	*Mme DEVILLER Nathalie*

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 est adopté à l'unanimité

1 – DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- N°2026-20 : Renonciation à préempter l'immeuble cadastré cadastré : A 1590, 1588,767 d'une contenance totale de 984m², situé 9 rue des primevères.

- N°2026-21 : Renonciation à préempter l'immeuble cadastré : C 729, 711, C727 d'une contenance totale de 650 m², situé 19 Chemin des Framboises

2 – INSTITUTION DE LA TAXE SUR LES LOCAUX VACANTS

Monsieur le maire explique que la taxe d'habitation sur les logements vacants est une imposition qui peut être instituée par les communes

Cette taxe sert principalement à inciter les propriétaires à remettre sur le marché de la location ou de la vente les logements qui sont inoccupés depuis une durée de plus de deux ans. Monsieur le maire a proposé d'instituer cette taxe pour la commune.

La délibération a été adoptée par 13 voix pour et 6 contre.

3 –CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire rappelle que par délibération prise au mois de juillet, la commune a décidé de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à raison de 17 heures 50 minutes hebdomadaires, pour une durée d'un an. Toutefois, au regard des candidatures reçues, il apparaît que la quotité horaire proposée ne suscite pas suffisamment d'intérêt auprès des candidats potentiels et ne permet pas de répondre pleinement aux besoins de la collectivité.

Afin de satisfaire les besoins du service et de favoriser le recrutement d'un agent, il est donc proposé de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de trois mois et demi, à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le conseil accepte à l'unanimité la création du poste d'agent technique à temps partiel

4– SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES RESIDENTS DE L'EHPAD LES HIRONDELLES

Monsieur le maire explique que l'association " Les Résidents EHPAD Les Hirondelles" organise, du 28 au 30 septembre, un séjour à destination de l'île de Noirmoutier au bénéfice des résidents de l'établissement.

Afin de contribuer au financement de ce voyage, l'association a sollicité l'attribution d'une subvention auprès de la commune.

Monsieur le maire propose au conseil de verser à l'association 225 euros.

La délibération a été adoptée par 18 voix pour et 1 abstention.

5 – DELIMITATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR

Monsieur le maire explique que la commune de Mesnard-la-Barotière doit finaliser son zonage d'assainissement des eaux pluviales pour maîtriser le ruissellement et protéger l'environnement. Après avoir reçu une dispense d'évaluation environnementale et un avis favorable sans réserve lors de l'enquête publique du printemps 2026, Monsieur le maire a invité le conseil municipal à délimiter définitivement ce zonage qui sera ensuite annexé au PLUiH.

Monsieur le maire explique que le Pays des Herbiers a réalisé une étude diagnostique pour créer le Schéma Directeur des Eaux Pluviales. Ce document stratégique analyse le fonctionnement hydraulique de la commune, identifie les risques d'inondation et planifie les futurs travaux sur les réseaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la délimitation du zonage d'assainissement des eaux pluviales et approuve le schéma directeur

6 – APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP GEO VENDEÉ

Monsieur le maire rappelle que le GIP Géo Vendée est un Groupement d'Intérêt Public qui rassemble des acteurs publics autour d'un objectif commun : mutualiser les compétences, les données et les outils numériques liés au territoire vendéen.

L'avenant n°1 vise principalement à mettre à jour et sécuriser le fonctionnement du Groupement, à la suite de sa transformation de l'association Géo Vendée en Groupement d'Intérêt Public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1

7 – SUIVI DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

- **Futurs événements**

Mme BEAUNÉ Alexandra, 1ère adjointe à la commission culture et lien social, présente les futurs évènements organisés sur la commune :

A l'occasion des journées du patrimoine, vous pourrez apprécier le concert des "PolySoNantes" à l'église Saint-Christophe le samedi 19 septembre à 20h. Les inscriptions sont possibles via le QR code en page info ou en mairie. Le concert est financé par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

L'édition 2026 de la Joséphine se déroulera du 26 septembre au 3 octobre. À cette occasion, La commission a mis en place un nouveau parcours et vous invite à se retrouver le dimanche 27 septembre, à 10h30 sur la place de l'église pour une marche conviviale.

L'accueil des nouveaux arrivants Le vendredi 2 octobre à 20 heures, à la mairie

- **La base de loisirs de la Tricherie**

Monsieur le maire, expose les difficultés rencontrées pour préserver l'ouverture de la baignade depuis quelques années. Pour faire face aux cyanobactéries, il a été installé des radeaux végétalisés. Afin de mesurer

la qualité des eaux entrantes dans le lac, des zones tampons ont été créées. Ils s'avèrent que l'efficacité de ces installations n'est pas suffisante.

Depuis quelques mois, plusieurs pistes de réflexion ont été engagées pour améliorer la situation.

Monsieur Pierre PLUCHON, 2ème adjoint en charge de la tricherie, a présenté au conseil les diverses propositions étudiées.

Une question se pose doit on ou non conserver la baignade ?

Après discussion où chacun a pu s'exprimer librement, à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de conserver la baignade sur la base de loisirs en créant une zone de baignade séparée du reste de l'étang.

La réalisation de ce projet important reste soumise aux conditions réglementaires et aux diverses aides financières auxquelles la commune pourrait prétendre.

- **Le parking des anciens combattants**

Monsieur PLUCHON Pierre, 2ème adjoint en charge de l'aménagement, a présenté aux élus le plan définitif du parking. Les demandes de devis sont en cours et devraient être réceptionnées d'ici la fin du mois.

- **Lotissement Les Prées du Château**

Madame MORISSET Mary 3ème adjointe en charge des lotissements informe que la commission travaille actuellement sur le règlement de vente des terrains. Les travaux de préparation vont se terminer. Les élus travaillent actuellement sur le prix des lots.

- **Centre périscolaire**

Monsieur SOULARD Olivier, conseiller délégué aux bâtiments, rapporte que les travaux se poursuivent. Le retard dû aux conditions météorologiques de cet été a été récupéré.

- **Passeport du civisme**

Madame GUIGNARD Stéphanie, conseillère déléguée du passeport du civisme, indique que Monsieur le maire, les ambassadeurs et elle-même présenteront aux élèves de CM2 le passeport du civisme le 2 octobre. Un livret sera remis à chaque élève qui devra réaliser huit missions civiques proposées par la commune pour recevoir son passeport en fin d'année scolaire.

- **Conseil municipal des enfants**

Madame GUIGNARD Stéphanie, conseillère déléguée au CME indique que la préparation aux élections du nouveau conseil municipal des enfants aura lieu le 2 octobre à l'école. Les élections du nouveau conseil municipal des enfants ont lieu le vendredi 16 octobre à la mairie. Cette instance est mise en place dans de nombreuses communes françaises, implique les enfants dans la vie locale et leur fait découvrir le fonctionnement d'une municipalité.

- **Organisation des moyens de communication**

Monsieur VITALI Pierre, conseiller délégué à la communication, informe l'assemblée que la commission travaille actuellement sur le nouveau site internet et sur le bulletin communal annuel.

8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur RIMBERT Alexis a été recruté pour le poste d'agent technique aux espaces verts à compter du 15 septembre.

Monsieur le maire informe les élus qu'à compter du mois de janvier 2028, les installations téléphoniques comportant du cuivre ne seront plus utilisables. Nous vous conseillons de vous approcher de votre opérateur pour la mise en place de la fibre.

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait demandé aux élus de réfléchir à la conservation ou à la suppression de l'abri situé sur la place de l'église compte tenu de sa vétusté.

Après discussion, les élus ont décidé à l'unanimité de démonter l'abri qui se situe sur la place de l'Église

Monsieur le Maire a fait part des remerciements adressés aux élus par les habitants de la rue des rosiers pour la mise en place d'un miroir afin de sécuriser la sortie de la rue.

Monsieur le Maire a fait part des remerciements adressés aux élus par la paroisse pour le renouvellement de l'éclairage de l'église NOTRE DAME DU ROSAIRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

MESNARD LA BAROTIERE, le 7 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,
Nathalie DEVILLER

Le Maire,
Landry RONDEAU

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIERE (Vendée)